

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE N°

Mardi 28 mars 2023

Présents :

Enseignants : Mme Peschel (classe de PS), Mme Fougeanet (classe de MS), Mme Legleye (classe de GS-CP), Mme Neuville (classe de CP), M. Clare (classe de CE1), Mme Capelli (classe de CE2), Mme Barbereau (classe de CM1), Mme Cros (classe de CM2)

Parents d'élèves Titulaires : Mme Clément Nelly, M. Miel Xavier

Parents d'élèves Suppléants : Mme Lamothe Gaëlle, Mme Priem Sarah

Représentants de la municipalité : M. Géraudie, Mme Crouzette,

DDEN : Mme Bournazel

Excusés :

- Mme Lavergne, Inspectrice de l'Education Nationale Circonscription de Tulle Vézère
- Mme Alba Paméla, représentante titulaire
- Mme Broussole Julie, représentante titulaire
- Mme Maudet Vanessa, représentante titulaire
- Mme Mons Mélanie, représentante suppléante
- Mme Ouvrard Noémie, représentante titulaire
- Mme Ramet Laure, représentante titulaire
- M. Saadi Saïd, représentant titulaire

La séance est ouverte à 18h00.

Ordre du jour :

- Lecture et approbation du compte-rendu du conseil d'école du mardi 15 novembre 2022.
- Bilan des effectifs pour l'année scolaire 2022-2023 et prévision des effectifs pour la rentrée scolaire 2023.
- Organisation du temps scolaire à la rentrée 2023 (vote renouvellement dérogation pour organisation scolaire sur 4 jours)

- Projets de classe, sorties culturelles et rencontres sportives (périodes 4 et 5).
- Classe de Mer et sorties de fin d'année scolaire
- Passage du photographe scolaire.
- Information sur la Fête de l'école
- Questions diverses émanant des représentants de parents d'élèves.

1. Lecture et approbation du compte-rendu du Conseil d'Ecole du 15 novembre 2022

Le compte-rendu du précédent Conseil d'école est approuvé à l'unanimité des membres de droit.

2. Bilan des effectifs pour l'année scolaire 2022-2023 et prévision des effectifs pour la rentrée scolaire 2023.

A ce jour **189** élèves sont inscrits à l'école.

	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total élèves par Cycle
Maternelle Cycle 1	5	16								62
			22							
				19						
Elémentaire Cycle 2					30					84
						24				
							30			
Elémentaire Cycle 3								19		43
									24	

Effectif prévisionnel pour la rentrée de septembre 2023 : **175** élèves

	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total élèves par Cycle
Maternelle Cycle 1		18								56
			16							
				22						
Elémentaire Cycle 2					19					69
						26				
							24			
Elémentaire Cycle 3								31		50
									19	

3. **Organisation du temps scolaire à la rentrée 2023**

A la rentrée 2020, la commune de Seilhac a opté pour une organisation de la semaine scolaire qui s'inscrivait dans le cadre dérogatoire de la semaine de 4 jours. Cette autorisation de dérogation arrive à échéance au terme de l'année scolaire 2022 – 2023.

En conséquence, si la commune souhaitait conserver les mêmes modalités de fonctionnement, elle devait solliciter le renouvellement de la dérogation.

Le conseil municipal de Seilhac, après avoir délibéré lors de la séance du 27 janvier 2023 a décidé de solliciter le renouvellement de la dérogation afin de maintenir l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours, avec les horaires suivants : 8h30 – 11h30 (classe) / 11h30 – 13h00 (pause méridienne) / 13h00 – 16h00 (classe).

Pour finaliser le dossier de demande qui doit être transmis au plus tard pour le 7 avril 2023, les membres du conseil d'école doivent être consultés.

Mise au vote du renouvellement de la dérogation des horaires scolaires, comme explicité ci-dessus.

Le renouvellement de la demande de dérogation est approuvé à l'unanimité des membres de droit (15 avis positifs / 15 votes exprimés).

4. Projets de classe, sorties culturelles et rencontres sportives

Médiathèque de Seilhac

Périodes 3 à 5 :

Les modalités d'organisation ainsi que l'échéancier des projets seront à définir avec la nouvelle bibliothécaire qui prendra ses fonctions d'ici à fin novembre 2022.

- Lecture offerte et prêt d'un livre pour chaque élève une fois par période pour l'ensemble des élèves de l'école : de la maternelle au CM2.
- **Le jeudi 16 et vendredi 17 mars 2023 : « Fête du Court métrage »** : pour tous les niveaux de classe avec une projection par cycle.
- **Mai 2023** : vote pour « **Le Prix des Incorruptibles 2022** » auquel participent les classes de cycle 2 (CP, CE1 et CE2) et de cycle 3 (CM1 et CM2). Pour rappel, tout au long de l'année les classes ont lu des albums et des livres de littérature de jeunesse sélectionnés par les Incorruptibles pour l'année scolaire 2022-2023. Pour les maternelles : vote pour le prix de l'album jeunesse.

Cinéma VEO de Tulle : « Ma classe au Cinéma ! »

Classes de cycle PS et MS :

- **Vendredi 9 décembre 2022** à 9h30 film « Noël avec les frères Koala »

Classes de cycle GS-CP et CP :

- **Vendredi 9 décembre 2022** à 9h30 film « Ernest & Célestine »

Classes de cycle CE1 et CE2 :

- **Mardi 6 décembre 2022** à 13h30 film « Koati »

Classes de cycle CM1 et CM2 :

- **Mardi 6 décembre 2022** à 13h30 film « Icare »

Théâtre L'Empreinte de Tulle

Comme chaque année, la communauté d'agglomération de Tulle offre un spectacle à chacune des classes (entrée et transport).

Classes de cycle 2 (CE1 et CE2) :

- **Jeudi 12 janvier 2023 à 14h00** : spectacle « Pourquoi un arbre est une poule ? » au Théâtre de Tulle

Classes de Maternelle et CP :

- **Vendredi 17 mars 2023 à 10h00** : spectacle « Mouche ou le songe d'une dentelle » au Théâtre de Tulle.

Classes de cycle 3 (CM1 et CM2) :

- **Jeudi 4 mai 2023 à 14h00** : spectacle « Glovie » au Théâtre de Tulle.

Rencontres sportives USEP

Période 2 :

- **Séances de natation** au centre aquarécréatif de Tulle **du 14 au 25 novembre 2022** (1 séance par jour chaque après-midi pendant deux semaines) pour les élèves de CP et CM2.
- **Cross USEP de secteur** au lac de Seilhac : le **jeudi 17 novembre 2022** (matin) pour les élèves de CP, CE1, CE2, CM1 et CM2
- **Projet cycle 2 « Apprendre à faire du vélo » du 29 novembre au 17 décembre 2022** pour les classes de GS-CP, CP et CE1 : l'objectif est de faire valider à tous les élèves les compétences du Bloc 1 « Savoir Pédaler » avant la fin du cycle 2.

Période 3 :

- **Activités gymniques** pour les élèves de TPS-PS, MS et GS à Lagraulière le **vendredi 13 janvier 2023** (après-midi).

Période 4 :

- **Jeux d'opposition** pour les élèves de GS à Naves le **vendredi 31 mars 2023** (matin).
- **Danses traditionnelles** : « Bal » à Seilhac le **vendredi 31 mars 2023** pour les élèves de PS, GS-CP, CP et CE2.
- **Jeux collectifs / Orientation** au Lac de Seilhac le **mardi 4 avril 2023** (journée) : CP, CE1 et CE2
- **Orientation** à Sédières le **vendredi 28 avril 2023** : CM1 et CM2
- **Cycle BASKET** pour les classes de CE2-CM1 et CM2 avec la coopération de Mme Le Tallec, professeure d'EPS au collège de Seilhac. Les classes ont bénéficié des apports théoriques et techniques du professeur. La mise en œuvre par les enseignantes s'est ensuite organisée au rythme d'une séance par semaine, le mardi après-midi depuis le début de la période 3.

Période 5 :

- **Rencontre Athlétisme** au stade de Saint-Clément pour les élèves de CP le **mardi 6 juin 2023** (journée)
- **Rencontre Multi-activités** pour les élèves de TPS -PS et GS à Saint-Jal le **vendredi 9 juin 2023** (journée)
- **Rencontre Athlétisme** au collège de Seilhac dans le cadre de la liaison CM2 – 6^{ème} le **jeudi 22 juin 2023**
- **Séances de natation** au centre aquarécréatif de Tulle **du 26 juin au 7 juillet 2023** (1 séance par jour chaque après-midi pendant deux semaines) pour les élèves de GS et CE2.

Chorale école / collège

Tous les élèves de CM2 participent chaque semaine depuis le début de l'année scolaire à une chorale au sein de l'école. Cette chorale est encadrée par Mme Guynemer, professeure de musique du collège de Seilhac. Le thème choisi cette année est le conte « **Madhi et le Cerf-volant du bout du Monde** ». En parallèle, les élèves de 6^e apprennent le même répertoire d'une dizaine de chants. Les modalités d'une représentation à destination des parents n'ont pas encore été définies.

« Initiation à l'Occitan »

Les élèves de la classe de CM2 bénéficient depuis la rentrée d'une séance d'initiation hebdomadaire à l'Occitan. C'est Monsieur Beune, professeur au collège de Seilhac qui intervient afin de faire découvrir cette langue ancienne patrimoniale qui fait l'objet d'une option dès l'entrée en classe de Sixième au collège Armande Baudry de Seilhac.

« Petits Champions de la Lecture »

Les élèves des classes de CM1 et CM2 ont participé à l'action « Petit Champion de la Lecture » dans le cadre de la semaine de la Lecture. Tout au long du premier semestre, les élèves se sont entraînés à la lecture à voix haute de divers passages des livres étudiés en classe.

Le projet a été finalisé par une lecture en public avec un jury le vendredi 20 janvier 2023. Cet événement était inscrit à l'agenda de la Médiathèque de Seilhac.

Deux élèves, l'une en CM1 et l'autre en CM2 ont été élues par le jury et ont représenté l'école lors de la rencontre départementale qui a eu lieu mercredi 22 mars 2023.

Ces deux élèves, Anaëlle en CM2 et Emmy en CM1, respectivement Première et Deuxième au niveau départemental. Et c'est donc Anaëlle qui représentera l'école à l'occasion de la rencontre académique qui se déroulera prochainement.

Le directeur profite de l'occasion offerte par ce premier conseil d'école pour remercier la mairie qui participe aux sorties culturelles et sportives en finançant une partie des transports tout au long de l'année scolaire.

Monsieur Clare remercie également l'Association des Parents d'Elèves de l'école de Seilhac pour leur participation financière aux sorties cinéma du mois de décembre 2022.

5. Projet « Classe de mer » pour les CE1 et CE2

Comme évoqué lors du précédent conseil d'école, les enseignants de CE1 et CE2 ont confirmé leur volonté d'engager les élèves de CE1 et CE2 dans un projet classe de Mer organisé par l'ODCV.

Il s'agit d'un séjour de cinq jours sur l'île d'Oléron sur le site de La Martière.

Le séjour a un coût par élève de 390 € (Tarifs pour l'année scolaire 2022 – 2023), le Conseil départemental prend à sa charge 40 % soit 156 €, **la commune 30 % soit 117€**, les parents 30 % soit 117 €. Le tarif ci-dessus comprend le transport, l'hébergement et les activités.

Il nous fallait un accord de principe de la mairie qui devait s'engager à financer 30 % sans quoi le dépôt de notre demande n'aurait pas été accepté.

Au cours de l'année scolaire dernière, le directeur a adressé un courrier à Monsieur le Maire afin d'officialiser ce projet et la demande de financement qui s'y rapportait.

Par une délibération du 8 avril 2022 le conseil municipal de Seilhac a acté la participation financière de la commune pour la classe de mer prévue au cours de l'année scolaire 2022 – 2023.

Fin septembre 2022, l'école a déposé sa candidature auprès de l'ODCV pour un séjour au printemps 2023. La commission d'attribution des séjours ODCV 2023, réunie le 10 octobre dernier a informé l'école que notre candidature avait été retenue pour un séjour du **lundi 5 au vendredi 9 juin 2023**.

Une réunion d'information et de préparation s'est tenue le **mercredi 16 novembre 2022 à 14h00** au conseil départemental de la Corrèze. Pour compléter l'information générale délivrée à l'occasion des réunions de rentrée, les parents des élèves concernés recevront prochainement une information détaillée sur le déroulé de ce séjour.

L'engagement des familles a été recueilli, une première fois au mois de décembre 2022 avec un premier versement de 30 €, suivi d'un engagement définitif au mois de février avec le versement des 87 € restant.

Les parents ont été informés du planning de la semaine accompagné d'une présentation du site de La Martière. **Sur les 54 élèves de CE1 et CE2, 53 élèves partiront en classe de mer.**

Une réunion à destination des parents et des élèves, en présence de Monsieur Battut responsable de l'ODCV est prévue le mardi 25 avril 2023.

Au cours du séjour, les élèves visiteront le Phare de Chassiron, le port de La Cotinière. Les élèves feront également de la pêche à pied et des activités de découverte du milieu marin.

Nous avons adressé à l'APE de Seilhac un courrier pour une participation exceptionnelle afin de valider l'option payante « Visite de La Rochelle, son aquarium, traversée en bateau depuis Oléron et visite du vieux port ». Cette option a un coût de 26 € par élève. L'association USEP de l'école était en capacité de financer 13 € par élève. La participation de l'APE a été portée à 13 € par l'élève, rendant possible cette journée.

Le directeur profite de l'occasion offerte par ce premier conseil d'école 2022 - 2023 pour remercier la mairie qui s'est engagée à nos côtés dans le financement de cette Classe de Mer ainsi que l'APE de l'école.

6. Information sur les sorties prévues dans chacune des classes pour la fin d'année scolaire

- Les classes de CM1 et CM2 se rendront à la Cité des Insectes le mardi 16 mai 2023 pour la journée.
- Les classes de TPS-PS et MS se rendront au Parc du Reynou le mardi 6 juin 2023 pour la journée.

A cette heure, rien n'a encore été décidé pour les classes de GS – CP et CP. Les enseignantes sont en pleine réflexion, il pourrait s'agir d'une sortie accrobranche...

Une nouvelle fois, le directeur profite de l'occasion pour remercier l'APE de l'école qui s'est engagée aux côtés de l'Association USEP de l'école pour financer ces sorties scolaires « de fin d'année » avec une participation de 7 € par élève.

7. Dates pour le passage du photographe scolaire

La venue du photographe scolaire est prévue le **lundi 24 et mardi 25 avril 2023**.

8. Questions émanant des représentants des Parents d'Elèves

Une adresse mail a été créée l'année scolaire dernière afin de recueillir les questions des parents. Les parents ont également diffusé un trombinoscope au début du mois de novembre, ce qui leur permet d'être mieux identifiés de l'ensemble des parents.

La question ci-après ont été transmises par mail aux membres du conseil :

Question 1 :

« *Bonjour,*

J'ai remarqué que ma fille qui est en moyenne section rentre chaque soir et paraît assoiffée. Elle boit plusieurs verres d'eau, à une très mauvaise haleine et les lèvres sèches. Elle nous dit qu'entre le repas du midi et la sortie de 16h ils ne boivent pas. Je voulais savoir si c'était le cas, si oui, serait-il possible qu'ils puissent boire dans l'après-midi ou qu'ils aient une gourde.

Merci pour votre réponse

Cordialement, »

Monsieur Clare confirme que des temps d'hydratation sont mis en place à plusieurs reprises au cours de chaque après-midi, après la cantine, avant et après la sieste.

Points supplémentaires :

Monsieur Le Maire réaffirme les engagements financiers de la Mairie en direction de l'école et annonce que la Mairie devrait prochainement acter le renouvellement d'un ou deux TBI de l'école. Le remplacement se fera avec une mise à jour technologique par l'acquisition d'écrans interactifs de nouvelle génération.

Monsieur Géraudie porte à la connaissance du conseil que la Mairie a été sollicitée par Mme Lavergne, Inspectrice de l'Education Nationale en charge de la Circonscription de Tulle-Vézère quant à la création d'une classe Ulis (Unité localisée pour l'inclusion scolaire) pour la rentrée de septembre 2023 ou celle de septembre 2024.

Les Unités localisées pour l'inclusion scolaire sont des dispositifs pour la scolarisation des élèves en situation de handicap dans le premier degré (école) et le second degré (collège).

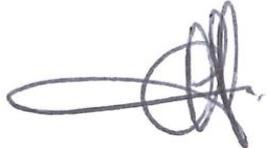
Cette nouvelle classe accueillerait jusqu'à 12 élèves qui pourraient venir de l'école de Seilhac mais également d'autres écoles.

Le conseil se termine à 19h30

Compte-rendu rédigé par Monsieur Clare, directeur de l'école primaire de Seilhac.

Signatures

Le représentant des parents d'élèves

Mme CLEMENT Nelly


Le Directeur

ECOLE PRIMAIRE DE SEILHAC
AVENUE JEAN VINATIER
10700 - SEILHAC
TEL: 05 55 27 00 20


F. Clare